

Conseil des sages

mardi, 21 juillet , 2015

<http://ville-nangis.fr/democratie-participative/conseil/conseil-des-sages/>

Le Conseil des sages est une instance de réflexion, de concertation et de suggestion. Il permet aux retraités de rester intégrés dans la vie locale. Leur disponibilité et leur expérience sont des atouts. Force de proposition, sans pouvoir décisionnel, ses compétences vont au-delà des sujets spécifiques à leur catégorie d'âge.

Le Conseil des sages donne son avis sur demande de la municipalité mais peut aussi s'autosaisir de sujets à étudier. Le conseil est composé de 29 personnes retraitées, âgées d'au moins 58 ans, résidant à Nangis. Les séances plénières ont lieu tous les 2 mois.

Quatre groupes de travail (ou commissions) sont formés en son sein pour travailler sur les thématiques choisies par les conseillers : santé, prévention, activité économique et redynamisation du commerce à Nangis ; solidarité, intergénérationnel et relation avec le conseil local de la jeunesse, lutte contre les discriminations et accessibilité ; environnement, cadre de vie, transports et sécurité ; patrimoine, culture, mémoire, communication et loisirs. La durée du mandat est de 3 ans. Ce conseil ainsi que la ville de Nangis sont affiliés à la Fédération des Villes et Conseils de sages qui apportera aide, information et conseils aux élus et citoyens qui le constituent. Soixante conseils de sages y adhèrent.
